AL

Q

L'A

M

A
Chez G

ALMANACH
DE
QUEBEC,
POUR
L'ANNÉE
M,DCC,LXXXII.



A QUEBEC:
Chez GUILLAUME BROWN, sur la
Grande Côte.

EPOQUES pour l'Année 1782.

ON compte depuis la création du Mond jusqu'à la venue de *Jesus Christ*, 400 ans.

Depuis le Déluge universel jusqu'à pr sent, 4126 ans.

Depuis la Naissance de N. S. *Je Christ*, 1782.

Depuis la correction du Calendrier Grég rien, 200 ans.

Et du Regne de GEORGE III. Roi de Grande Brétagne, &c. 22 ans.

COMPOST ECCLESIASTIQUE

Nombre d'Or,	16.	Indiction,	
Cicle Solaire,	26.	Lettre Dominic.	
Epacte,	15.		

FETES MOBILES.

Septuagésime le 27 Janvier.
Cendres le 13 Fevrier.
Pâques le 31 Mars.
Rogations le 6, 7 & 8 Mai.
Ascension le 9 Mai.
Pentecôte le 19 Mai.
Trinité le 26 Mai.
Fête-Dieu le 30 Mai.
Avent le 1 Décembre.

LES QUATRE-TEMS.

Les 20. 22. 23. Fév.	Les 18. 20. 21. Sep
Les 22. 24. 25. Mai.	Les 18. 20. 21. De

ari
ni de
aul

782.
du Mond
rist, 400
squ'à pr
S. *Je*
ier Grég
Roi de
TIQUE
ninic.
S.
M S.
. 21. Sep
. 21. De

arie Louise Amelot
me de Michel LaLime, navigateur
ault au Matelot

s Dou

♈ Le
♉ Le
♊ Le
♋ L'E
♌ Le
♍ La
♎ La
♏ Le
♐ Le
♑ Le
♒ Le
♓ Les

LES

Saturne
Jupiter
Mars.
Le Sole

FIGU

Nouvel
Premie

Commen
Le Print
L'Eté 2
L'Auton
ir.
L'Hiver

...s DOUZE SIGNES du ZODIAQUE.

♈ Le Bélier, *Aries.*
♉ Le Taureau, *Taurus.*
♊ Les Gemeaux, *Gemini.*
♋ L'Ecreviſſe, *Cancer.*
♌ Le Lion, *Leo.*
♍ La Vierge, *Virgo.*
♎ La Balance, *Libra.*
♏ Le Scorpion, *Scorpio.*
♐ Le Sagitaire, *Sagittarius.*
♑ Le Capricorne, *Capricornus.*
♒ Le Verſeau, *Aquarius.*
♓ Les Poiſſons, *Piſces.*

LES SEPT PLANETES.

Saturne.	♀ Venus.
Jupiter.	☿ Mercure.
Mars.	☉ La Lune.
Le Soleil.	

FIGURES des LUNAISONS.

Nouvelle Lune.	☉ Pleine Lune.
Premier quartier.	☾ Dernier quartier.

Commencement des QUATRE SAISONS.

Le Printems 20 Mars à 6h. 31m. Matin.
L'Eté 21 Juin à 4h. 46m. Matin.
L'Automne 22 Septembre, à 6h. 21m. du ...ir.
L'Hiver 21 Décembre, à 10h. 42m. Matin.

ECLIPSES.

Il y aura cette année deux ECLIPSES visibles à Quebec. La prémiere, qui sera de Lune, commencera le 29 *Mars* à 2h. 7m. du matin, et finira à 4h. 49m. sa plus grande phase, qui sera de 7 doigts 3 quarts dans la partie australe de la Lune, aura lieu à 3h. 27m.—La seconde, qui sera de Soleil, commencera 19m. après midi le 12 *Avril*, et finira à 3h. 7m. sa plus grand phase, qui sera de 6 doigts 7m. dans la partie boréale du disque solaire, aura lieu à 1h. 53m.

Enfin, un passage de Mercure, dont l'entrée du centre le 12 *Novembre* à 10h. 7m. du matin, le milieu à 10h. 48m. la plus courte distance des centres étant de 15. 42. dans la partie boréale du disque solaire; et la sortie à 11h. 28m.

Explication du Calendrier.

La premiere Colomne contient les jours du Mois; la seconde les Fêtes; la troisieme le Lever et Coucher du Soleil; la quatrieme Haute Mer à Québec: Conséquemment la premiere ligne du mois de Janvier se lira ainsi: premier jour du Mois,——Circoncision,——le Soleil se leve à 7 heures 44 minutes, et se couche à 44 minutes avant cinq heures,—Haute Mer à 7h. 43m. du Matin.

N. B. Dans la Colomne des Fêtes le Mot vigile ne désigne que l'Office, et non le Jeune ou l'Abstinence.

2°. La Lettre M précédé de deux Points signifie qu'on fait Mémoire de quelques Saints.

ſſibles à
, com-
finira à
7 doigts
ıra lieu
, com-
a à 3h.
m. dans
h. 53m.

ıtrée du
e milieu
s étant
aire ; et

.

Mois ; la
du Soleil ;
mment la
premier
se leve à
vant cinq

ile ne dé-

ifie qu'on

J

Jo	
1	CIRC
2	Octav
3	Octav
4	Octav
5	De la
D	EPIPH
7	
8	
9	
10	
11	
12	Du Din
D	1. Octa
14	Hilaire,
15	Paul He
16	Mareel.
17	Ant. *N*
18	Chaire S
19	Canut,
D	2. NOM
21	Agnès.
22	Vincent,
23	Raimon
24	Timothé
25	Conv. Pa
26	Policarpe
D	SEPTUA
28	Fabien, &
29	François
30	Martine.
31	Pierre No

JANVIER a XXXI Jours.

☾ Le 6 à 5h 49m du Soir
● Le 13 à 1h 50m du Soir.
☽ Le 21 à 8h 6m du Matin.
☉ Le 29 à 4h 10m du Matin.

Jo	*FETES.*	L	○	C	H.	M.	
1	CIRCONCISION.	7	44	5	7	43	M
2	Octave Etienne, ..2M.	7	44	5	9	10	
3	Octave Jean, ..M.	7	43	5	10	12	
4	Octave Innocens.	7	42	5	10	38	
5	De la Vigile, ..M.	7	42	5	10	55	
D	EPIPHANIE, *Octave.*	7	41	5	11	22	
7		7	40	5	●	4	S
8		7	40	5	0	56	
9		7	39	5	1	56	
10		7	38	5	3	9	
11	..M	7	37	5	4	31	
12	Du Dimanche, ..M.	7	36	5	5	46	
D	1. Octave Epiphanie.	7	35	5	6	22	M
14	Hilaire, ..M.	7	34	5	7	34	
15	Paul Hermit, ..M.	7	33	5	8	49	
16	Mareel.	7	32	5	9	38	
17	Ant. *Naiss. de la R. fêtée le* 18.	7	31	5	10	12	
18	Chaire S. Pierre Rome, ..2M.	7	30	5	10	32	
19	Canut, ..M.	7	29	5	10	36	
D	2. NOM DE JESUS, ..M.	7	27	5	10	42	
21	Agnès.	7	26	5	10	59	
22	Vincent, &c.	7	25	5	11	45	
23	Raimond, ..M.	7	24	5	0	37	S
24	Timothée.	7	23	5	1	42	
25	Conv. Paul, ..M.	7	21	5	2	46	
26	Policarpe, ..M. du 3me. D.	7	20	5	3	57	
D	SEPTUAGESIME.	7	19	5	5	11	
28	Fabien, &c. ..M.	7	17	5	6	14	
29	François de Sales.	7	16	5	6	49	M
30	Martine.	7	14	5	8	3	
31	Pierre Nolasc.	7	13	5	8	48	

FEVRIER a XXVIII Jours.

☾ Le 5 à 1h 55m du Matin.
● Le 12 a 3h 58m du Matin.
☽ Le 20 à 5h 36m du Matin.
☉ Le 27 à 4h 50m du Soir.

Jo	*F E T E S.*	L	☉	C	H.	M.
1	Ignace Mart.	7	12	5	9	34 M
2	Purification.	7	10	5	10	6
D	Sexagésime, Sol. Purif. ..M.	7	9	5	10	25
4	André Corsin.	7	7	5	10	46
5	Agathe. ✗	7	6	5	11	30
6	Jean Chrisost. ..M.	7	4	5	0	33 S
7	Romualde.	7	3	5	1	34
8	Jean de Matha.	7	1	5	2	52
9	De la Ste. Vierge, ..M	7	0	5	4	7
D	Quinquagésime.	6	58	6	5	16
11	Scholastique.	6	57	6	6	20
12		6	55	6	6	51 M
13	LES CENDRES. 2 Chand	6	53	6	7	49
14	..M.	6	52	6	8	50
15	..M	6	50	6	9	29
16		6	48	6	10	2
D	1. DU CAREME.	6	47	6	10	17
18	..M	6	45	6	10	24
19		6	44	6	10	38
20	4 *Tems.*	6	42	6	11	13
21		6	40	6	0	2
22	4 *Tems.* Ch.S. Pre. à Ant. ..2M	6	39	6	1	4
23	4 *Tems.* ..M. à la messe.	6	37	6	2	12
D	2. Sol. Mathias.	6	36	6	3	27
25	Mathias, ..M	6	34	6	4	35
26		6	32	6	5	42
27	2 Ch.	6	30	6	6	39
28		6	29	6	7	12 M

MARS a XXXI Jours.

☾ Le 6 à 9h 51m du Matin.
● Le 13 à 7h 55m du Soir.
☽ Le 22 à 0h 40m du Matin.
☉ Le 29 à 3h 27m du Matin.

Jo	*FETES.*	L	☉	C	H.	M.
1		6	25	6	8	11 M
2		6	24	6	9	3
D	3.	6	22	6	9	48
4	Casimire, ..2M	6	20	6	10	21
5		6	19	6	11	11
6		6	17	6	11	36
7	Thomas. ..3M	6	15	6	0	24 S
8	Jean de Dieu, ..M	6	13	6	1	38
9	Françoise, ..M.	6	12	6	2	41
D	4.	6	10	6	3	45
11	40 Martirs, ..M.	6	9	6	4	47
12	Grégoire, ..M	6	7	6	5	46
13		6	5	6	6	43
14		6	3	6	7	10 M
15		6	2	6	8	3
16	ANNIV. CONSECR. Ev.	6	0	6	8	50
D	DE LA PASSION, Sol. Joseph.	5	58	7	9	33
18	Patrice, ..M *fêté le* 17	5	57	7	10	5
19	Joseph, ..M	5	55	7	10	26
20		5	54	7	10	38
21	Benoist, ..M	5	52	7	11	0
22	N. D. de Pitié, ..M	5	50	7	11	46
23		5	48	7	0	37 S
D	DES RAMEAUX.	5	47	7	1	58
25		5	45	7	3	3
26		5	43	7	4	2
27		5	42	7	5	6
28	Jeudi Saint.	5	40	7	6	14
29	Vendredi Saint.	5	38	7	6	44 M
30	Samedi Saint.	5	37	7	7	46
D	PAQUES, *Octave*.	5	35	7	8	41

AVRIL a XXX Jours.

☾ Le 4 à 6h 28m du Soir.
● Le 12 à 0h 45m du Soir.
☽ Le 20 à 4h 10m du Soir.
☉ Le 27 à 0h 14m du Soir.

Jo	*FETES.*	L ☉		C	H.	M.	
1		5	34	7	9	38	M
2		5	32	7	10	28	
3		5	30	7	11	4	
4		5	28	7	11	43	
5		5	27	7	0	26	S
6		5	25	7	1	21	
D	QUASIMODO.	5	24	7	2	20	
8	ANNONCIATION.	5	22	7	3	14	
9	François de Paule.	5	20	7	4	8	
10	Isidore.	5	19	7	5	5	
11	Léon.	5	17	7	6	0	
12	Vincent Ferrier.	5	15	7	6	27	M
13	Herménégilde.	5	14	7	7	21	
D	2. ..M	5	12	7	8	13	
15		5	11	7	9	10	
16		5	9	7	9	53	
17	Anicet.	5	7	7	10	22	
18		5	6	7	10	43	
19		5	4	7	11	8	
20	De la Ste. Vierge.	5	3	7	11	33	
D	3. Ste. FAMILLE, ..M	5	1	7	0	22	S
22	Sotere, &c.	5	0	7	1	21	
23	George.	4	58	8	2	27	
24	Anselme.	4	57	8	3	28	
25	Marc, *Abstin. Processf.*	4	55	8	4	32	
26	Clet. &c.	4	54	8	5	38	
27		4	52	8	6	52	
D	4. ..M	4	51	8	7	28	M
29	Pierre.	4	49	8	8	25	
30	Catherine de Sienne.	4	48	8	9	39	

M.
38 M
28
4
43
26 S
21
20
14
8
5
0
27 M
21
13
10
53
22
43
8
33
22 S
21
27
28
32
38
52
28 M
25
39

Jo	
1	Phi
2	Atl
3	Inv
4	Mo
D	5 S
6	*Rog*
7	*Rog*
8	*Rog*
9	ASC
10	Ant
11	Grég
D	
13	Néré
14	
15	
16	Octa
17	Pie,
18	*Jeun*
D	PEN
20	
21	
22	4 *Tem*
23	
24	4 *Tem*
25	4 *Tem*
D	1. TI
27	Magd
28	Pierr
29	Grég
30	FETI
31	

MAI a XXXI Jours.

☾ Le 4 à 4h 27m du Matin.
● Le 12 à 3h 24m du Matin.
☽ Le 20 à 2h 45m du Matin.
☉ Le 26 à 7h 44m du Soir.

Jo	FETES.	L	☉	C	H.	M.
1	Phil. et Jacq.	4	46	8	10	31 M
2	Athanase.	4	45	8	11	10
3	Invent. Ste. Croix, ..M	4	43	8	11	41
4	Monique.	4	42	8	0	9 S
D	5 Sol. Phil.	4	41	8	0	52
6	*Rogations.* Jean Porte Lat. ..M	4	40	8	1	40
7	*Rogations.* Stanislas, ..M	4	38	8	2	31
8	*Rogations.* Apparit. Mich. ..2M	4	37	8	3	23
9	ASCENSION, *Octave.*	4	35	8	4	17
10	Antonin, ..2M	4	34	8	5	11
11	Grégoire de Nazianze, ..M	4	33	8	6	12
D	..M	4	31	8	6	47 M
13	Nérée, &c. ..M	4	30	8	7	44
14	..M	4	29	8	8	42
15		4	28	8	9	39
16	Octave de l'Ascension.	4	27	8	10	25
17	Pie, ..M	4	25	8	10	53
18	*Jeune.* De la vig. *R. Ch. née* 19.	4	24	8	11	6
D	PENTECOTE, *Octave.*	4	23	8	11	24
20		4	22	8	0	9 S
21		4	21	8	0	57
22	4 *Tems.*	4	20	8	1	50
23		4	19	8	2	59
24	4 *Tems.*	4	18	8	4	3
25	4 *Tems.* ..M	4	17	8	5	14
D	1. TRINITE', ..2M	4	16	8	6	30
27	Magdelaine de Pazzi, ..M	4	16	8	7	10 M
28	Pierre Celestin.	4	15	8	8	24
29	Grégoire VII.	4	14	8	9	29
30	FETE-DIEU, *Octave.*	4	13	8	10	22
31	..M	4	12	8	10	57

JUIN a xxx Jours.

☾ Le 2 à 4h 36m du Soir.
● Le 10 à 5h 52m du Soir.
☽ Le 18 à 0h 10m du Soir.
☉ Le 25 à 2h 49m du Matin.

Jo	FETES.	L	☉	C	H.	M.	
1		4	12	8	11	16	M
D	2. Après la Pentecôte, ..2M	4	11	8	11	43	
3		4	10	8	0	24	s
4	*Roi GEORGE III. né.*	4	10	8	1	6	
5		4	9	8	1	50	
6	OCTAVE Fête-Dieu.	4	8	8	2	42	
7	Philippe de Néri.	4	8	8	3	35	
8	Norbert.	4	7	8	4	31	
D	3. ..M	4	7	8	5	30	
10	Margueritte.	4	7	8	6	30	
11	Barnabé.	4	6	8	7	0	M
12	Jean à Facondo, ..M	4	6	8	8	0	
13	Antoine de Pade.	4	6	8	9	0	
14	Basile.	4	5	8	9	56	
15	Ubalde, ..M	4	5	8	10	36	
D	4.	4	5	8	10	53	
17	Vénant.	4	5	8	11	9	
18	Bernardin, ..M	4	5	8	11	39	
19	Julienne de Falcon. ..M	4	5	8	0	30	s
20	Sylvere.	4	5	8	1	8	
21	*Plus long jour.*	4	5	8	2	22	
22	*Jeune.* De la Vigile, ..M	4	5	8	3	28	
D	5. Solem. Jean Baptiste.	4	5	8	4	54	
24	JEAN BAPTISTE, *Octave.*	4	6	8	6	11	
25		4	6	8	6	48	M
26	Jean & Paul, ..M	4	6	8	8	2	
27		4	6	8	9	8	
28	*Jeune.* Léon, ..2M	4	6	8	9	59	
29	PIERRE & PAUL.	4	7	8	10	32	
D	6. Commémor. Paul, ..3M	4	7	8	10	44	

.	M..	
	16	M
	43	
	24	s
	6	
	50	
2	42	
3	35	
4	31	
5	30	
6	30	
7	0	M
8	0	
9	0	
9	56	
0	36	
0	53	
1	9	
1	39	
0	30	s
1	8	
2	22	
3	28	
4	54	
6	11	
6	48	M
8	2	
9	8	
9	59	
10	32	
10	44	

[illegible]

J

(Le 2
● Le 1
) Le 1
⊙ Le 24

Jo	
1	*Octa*
2	Visi
3	*Cani*
4	
5	
6	Oct
D	7.
8	Eliz
9	
10	VII
11	Pie.
12	Jean
13	Ana
D	8. D
15	Hen
16	N. D
17	Alex
18	Bona
19	Vinc
20	
D	9. O
22	Mari
23	Apol
24	De la
25	Jacq
26	Anne
27	Pant
D	10. S
29	Mart
30	Naza
31	Ignac

JUILLET a XXXI Jours.

☾ Le 2 à 7h 4m du Matin.
● Le 10 à 10h 16m du Matin.
☽ Le 17 à 6h 12m du Soir.
☉ Le 24 à 11h 43m du Matin.
☾ Le 31 à 11h 42m du Soir.

Jo	FETES.	L	☉	C	H.	M.
1	*Octave* Jean Baptiste, ..M	4	8	8	10	56 M
2	Visitation, ..2M	4	8	8	11	21
3	*Canicule com.*	4	9	8	11	58
4		4	9	8	0	46 s
5		4	10	8	1	44
6	Octave Apôtres.	4	10	8	2	44
D	7.	4	11	8	3	46
8	Elizabeth.	4	12	8	4	56
9		4	13	8	6	3
10	VII Freres.	4	13	8	6	35 M
11	Pie.	4	14	8	7	44
12	Jean Gualbert. ..M	4	15	8	8	47
13	Anaclet.	4	16	8	9	36
D	8. DEDICACE, *Octave*, ..M	4	17	8	10	11
15	Henri, ..M	4	18	8	10	34
16	N. D. du Mont Carmel, ..M	4	18	8	10	47
17	Alexis, ..M	4	20	8	11	6
18	Bonaventure, ..2M	4	20	8	11	56
19	Vincent de Paul, ..M	4	22	8	0	54 s
20	..M	4	23	8	2	5
D	9. Oct. Dédic. Sol. Jacq. ..2M	4	24	8	3	19
22	Marie Magdelaine.	4	25	8	4	35
23	Apollinaire, ..M	4	26	8	5	54
24	De la Vigile, ..M	4	27	8	6	29 M
25	Jacques, ..M	4	28	8	7	37
26	Anne.	4	29	8	8	37
27	Pantaleon.	4	30	8	9	28
D	10. Sol. Anne.	4	32	8	10	2
29	Marthe, ..M	4	33	8	10	21
30	Nazaire, &c. ..M	4	34	8	10	37
31	Ignace.	4	36	8	10	48

AOUST a XXXI Jours.

● Le 8 à 10h 24m du Soir.
☽ Le 15 à 10h 15m du Soir.
☉ Le 22 à 8h 44m du Soir.
☾ Le 30 à 5h 45m du Soir.

Jo	*FETES.*	L ☉		C	H.	M.	
1	Pierre aux Liens, ..2M	4	37	8	11	17	M
2	Etienne.	4	38	8	0	4	s
3	Invent. Etienne.	4	40	8	1	1	
D	11. Dominique, ..M	4	41	8	2	1	
5	N. D. des Neiges.	4	42	8	3	7	
6	Transfiguration, ..M	4	44	8	4	21	
7	Cajetan, ..M	4	45	8	5	32	
8	Ciriaque, &c.	4	47	8	6	38	
9	*Jeune.* De la Vigile, ..M	4	48	8	7	8	M
10	Laurent, *Octave.*	4	49	8	8	3	
D	12. ..2M *Canicule fin.*	4	51	8	8	58	
12	Claire, ..M *Prince de Galles né.*	4	52	8	9	35	
13	..M	4	54	8	10	7	
14	*Jeune.* ..2M	4	55	8	10	17	
15	ASSOMPTION, *Octave.*	4	57	8	10	53	
16	Hyacinthe, ..2M *Pr. Fréd. né.*	4	59	8	11	46	
17	Octave Laurent, ..M	5	0	7	0	49	s
D	13. Joachim. Sol. Barth. ..3M	5	1	7	1	59	
19		5	3	7	3	8	
20	Bernard, ..M	5	5	7	4	23	
21	*Prince William Henry né.*	5	6	7	5	31	
22	Octave Assomption, ..M	5	8	7	6	37	
23	Philipe de Beniti, ..M	5	9	7	7	17	M
24	Barthelemi.	5	11	7	8	1	
D	14. Louis, ..M	5	12	7	8	49	
26	Zephirin.	5	14	7	9	32	
27		5	16	7	10	7	
28	Augustin, ..M	5	17	7	10	24	
29	Décoll. Jean Bapt. ..M	5	19	7	10	33	
30	Rose de Lima, ..M	5	21	7	10	56	
31	Raimond Nonnat.	5	22	7	11	40	

H. M.

17 M
4
1
1
7
21
32
38
8 M
3
58
35
7
17
53
46
49
59
8
23
31
37
17 M
1
49
32
7
24
33
56
40

Jo	
D	15. *S.*
2	Etien
3	
4	
5	FETI
6	
7	
D	16. N
9	
10	Nicol
11	
12	
13	
14	Exalta
D	17. N
16	Corne
17	Stigm
18	4 *Tems*
19	Janvie
20	4 *Tem*
21	4 *Tem*
D	18. Sc
23	Lin, .
24	N. D.
25	
26	Ciprie
27	Côme,
28	Vince
D	19. M
30	Jerôm

SEPTEMBRE a xxx Jours.

● Le 7 à 9h 39m du Matin.
☽ Le 14 à 4h 36m du Matin.
☉ Le 21 à 9h 34m du Matin.
☾ Le 29 à oh 8m du Soir.

Jo	F E T E S.	L	☉	C	H.	M.	
D	15. *SS. Mart. Flavien*, &c. ..2M	5	24	7	0	34	s
2	Etienne.	5	25	7	1	32	
3		5	27	7	2	32	
4		5	28	7	3	45	
5	FETE DU SACERDOCE.	5	30	7	4	59	
6		5	32	7	6	3	
7		5	33	7	6	34	M
D	16. Nativité, *Octave*, ..2M	5	35	7	7	33	
9	..M	5	37	7	8	30	
10	Nicolas Tolentin, ..M	5	38	7	9	17	
11	..M	5	40	7	10	1	
12		5	42	7	10	30	
13		5	43	7	10	55	
14	Exaltation Ste. Croix, ..M	5	45	7	11	49	
D	17. Nom de Marie, ..2M	5	47	7	0	51	s
16	Corneille, &c. ..M	5	48	7	2	3	
17	Stigmates François.	5	50	7	3	3	
18	4 *Tems*. Th. de Villeneuve, ..M	5	52	7	4	6	
19	Janvier, &c.	5	53	7	5	5	
20	4 *Tems*, Euſtache, &c. ..2M	5	55	7	6	4	
21	4 *Tems*, Mathieu, ..M	5	57	7	6	57	
D	18. Sol. Mathieu, ..M	5	58	7	7	27	M
23	Lin, ..M	6	0	6	8	27	
24	N. D. de la Merci.	6	2	6	9	10	
25		6	3	6	9	51	
26	Ciprien, &c.	6	5	6	10	19	
27	Côme, &c.	6	7	6	10	38	
28	Vinceſlas.	6	8	6	10	58	
D	19. Michel, ..M	6	10	6	11	30	
30	Jerôme.	6	12	6	0	17	s

OCTOBRE a XXXI Jours.

● Le 6 à 8h 16m du Soir.
☽ Le 13 à 11h 44m du Matin.
⊙ Le 21 à 4h 35m du Matin.
☾ Le 29 à 5h 58m du Matin.

Jo	FETES.	L	○	C	H.	M.	
1	Rémi.	6	13	6	1	14	S
2	Anges Gardiens.	6	15	6	2	19	
3		6	17	6	3	24	
4	François d'Affife.	6	18	6	4	27	
5	De la Ste. Vierge, ..M	6	20	6	5	32	
D	20. Solem. Rofaire, ..M	6	22	6	6	36	
7	Bruno, ..2M	6	23	6	7	7	M
8	Brigitte.	6	25	6	8	8	
9	Denis.	6	27	6	9	7	
10	François Borgia.	6	28	6	10	3	
11		6	30	6	10	39	
12	De la Ste. Vierge.	6	32	6	11	13	
D	21.	6	33	6	11	56	
14	Calixte.	6	35	6	0	45	S
15	Therefe.	6	36	6	1	43	
16	Edouard.	6	38	6	2	39	
17	Hedwige.	6	40	6	3	34	
18	Luc.	6	41	6	4	30	
19	Pierre d'Alcantara.	6	43	6	5	27	
D	22. N.D. de VICTOIRE, ..M	6	44	6	6	24	
21	Hilarion, ..M	6	46	6	6	52	M
22		6	48	6	7	47	
23		6	49	6	8	42	
24		6	51	6	9	33	
25	Chryfante, &c. *Ina. GEO. III.*	6	52	6	10	15	
26	*Jeune*. de la vig. ..M*GEO.IIIpro*	6	54	6	10	42	
D	23. Sol. Simon et Jude.	6	56	6	11	0	
28	Simon et Jude.	6	57	6	11	22	
29		6	59	6	11	56	
30		7	0	5	0	50	S
31	*Jeune*. De la Vigile.	7	2	5	1	39	

H.	M.	
1	14	S
2	19	
3	24	
4	27	
5	32	
6	36	
7	7	M
8	8	
9	7	
10	3	
10	39	
11	13	
11	56	
0	45	S
1	43	
2	39	
3	34	
4	30	
5	27	
6	24	
6	52	M
7	47	
8	42	
9	33	
10	15	
10	42	
11	0	
11	22	
11	56	
0	50	S
1	39	

N

Jo	
1	TOU
2	Trép
D	24.
4	Char
5	
6	
7	
8	Octav
9	Dédic
D	25.
11	Marti
12	Marti
13	Didac
14	André
15	Gertr
16	De la
D	26.
18	Dédic.
19	Elizab
20	Felix
21	Préfen
22	Cécile
23	*Jeune.*
D	27. So
25	Cather
26	Grégoi
27	Jean de
28	
29	De la V
30	André,

NOVEMBRE a xxx Jours.

🌑 Le 5 à 6h 32m du Matin.
☽ Le 11 à 11h 45m du Soir.
☉ Le 19 à 7h 53m du Soir.
☾ Le 28 à 0h 4m du Matin.

Jo	FETES.	L	☉	C	H.	M.	
1	TOUSSAINT, *Octave.*	7	3	5	2	35	s
2	Trépassés.	7	5	5	3	40	
D	24. ..M	7	6	5	4	52	
4	Charles, ..2M	7	8	5	5	54	
5		7	9	5	6	42	M
6		7	11	5	7	49	
7		7	12	5	9	3	
8	Octave Toussaint, ..M	7	13	5	10	7	
9	Dédic. Basilic. Sauv. ..M	7	15	5	10	54	
D	25. ..M	7	16	5	11	7	
11	Martin. ..M	7	17	5	11	45	
12	Martin Pap.	7	19	5	0	36	s
13	Didace.	7	20	5	1	9	
14	André Avellin.	7	21	5	1	53	
15	Gertrude.	7	22	5	2	48	
16	De la Ste. Vierge.	7	24	5	3	40	
D	26.	7	25	5	4	40	
18	Dédic. Basilic. Pierre, &c.	7	26	5	5	37	
19	Elizabeth, ..M	7	27	5	6	38	
20	Felix de Valois.	7	28	5	7	8	M
21	Présentation.	7	30	5	8	9	
22	Cécile.	7	30	5	9	6	
23	*Jeune.* Clément, ..M	7	32	5	9	57	
D	27. Sol. André, ..M	7	33	5	10	35	
25	Catherine.	7	34	5	10	57	
26	Grégoire Taumath, ..M	7	35	5	11	10	
27	Jean de la Croix.	7	36	5	11	30	
28		7	36	5	0	3	s
29	De la Vigile, ..M	7	37	5	0	48	
30	André.	7	38	5	1	54	

DECEMBRE a XXXI Jours.

● Le 4 à 4h 35m du Soir.
☽ Le 11 à 11h 31m du Matin.
⊙ Le 19 à 2h 59m du Soir.
☾ Le 27 à 11h 25m du Matin.

Jo	*FETES.*	L	○	C	H.	M.
D	1. de l'AVENT, Sol. Fr. Xavier.	7	39	5	3	7
2	Bibiane, ..M	7	40	5	4	19
3	François Xavier, ..M	7	40	5	5	27
4	Chrisologue, ..2M	7	41	5	6	50
5	..M	7	42	5	7	34 M
6	Nicolas, ..M	7	42	5	8	42
7	Ambroise, ..M	7	43	5	9	41
D	2. CONCEPTION *Oct.* ..M	7	43	5	10	32
9	..M	7	44	5	10	59
10	..2M	7	44	5	11	13
11	Damase, ..2M	7	45	5	11	37
12	..M	7	45	5	0	16 s
13	Luce, ..2M	7	45	5	1	3
14	..M	7	46	5	1	44
D	3. Octave Conception, ..M	7	46	5	2	38
16	Eusebe, ..M	7	46	5	3	44
17		7	46	5	4	45
18	4 *Tems.*	7	46	5	5	50
19		7	46	5	6	22 M
20	4 *Tems,* ..M à la messe.	7	46	5	7	26
21	4 *Tems.* Thomas, ..M *p. c. jour*	7	46	5	8	26
D	4 Sol. Thomas.	7	46	5	9	24
23		7	46	5	10	7
24	*Jeune.* De la Vigile.	7	46	5	11	33
25	NOEL *Octave.*	7	46	5	10	44
26	BTIENNE *Octave,* ..M	7	46	5	10	54
27	JEAN *Octave,* ..2M	7	46	5	11	22
28	Innocens *Octave,* ..3M	7	45	5	0	7 s
D	..4M	7	45	5	1	20
30	Thomas, ..4M	7	45	5	2	35
31	Sylvestre, ..4M *Rebels défaits.*	7	44	5	3	54

s.

H.	M.	
3	7	
4	19	
5	27	
6	50	
7	34	M
8	42	
9	41	
10	32	
10	59	
11	13	
11	37	
0	16	S
1	3	
1	44	
2	38	
3	44	
4	45	
5	50	
6	22	M
7	26	
8	26	
9	24	
10	7	
11	33	
10	44	
10	54	
11	22	
0	7	S
1	20	
2	35	
3	54	

OFFIC

Son Exce
verneu

HECTOR
tenant-
NICOLAS
HENRI F
neur du
PATRICE
neur de
EDOUARD
Surinten

MEMBR

Les Honorables.

OFFICIERS CIVILS de la PROVINCE de *QUEBEC.*

Son Excellence FREDERIC HALDIMAND, Gouverneur et Commandant en Chef,

Les HONORABLES

HECTOR THEOPHILE CRAMAHE', Ecuier, Lieutenant-gouverneur de la Province.

NICOLAS COX, Ecuier, Lieut. gouv. de Gaſpée.

HENRI HAMILTON, Ecuier, Lieutenant-gouverneur du Détroit.

PATRICE SINCLAIR, Ecuier, Lieutenant-gouverneur de Michilimackinac.

EDOUARD ABBOT, Ecuier, Lieutenant-gouvern. et Surintendant du poſte établi ſur la riviere Wabache.

MEMBRES du CONSEIL LEGISLATIF,

Les Honorables

H. T. Cramahé, Préſident,
Hugues Finlay,
Thomas Dunn,
Jacques Cuthbert,
François Leveſque,
Edouard Harriſon,
Jean Collins,
Adam Mabane,
George Pownall,
George Allſopp,
La Corne St. Luc,
J. G. C. Delery,
Conrad Gugy,
Picotté de Belleſtre,
Jean Fraſer,
Henri Caldwell,
Jean Drummond,
Guillaume Grant,
Paul Roc St. Ours,
François Baby,
Joſeph de Longueuil,
Samuel Helland,

Ecuiers.

Jenkin Williams, Ecuier, *Greffier.*
François Joſeph Cugnet, Ecuier, *S. F. et Traducteur.*
Mr. Pierre Mills, *Portier.* Nicolas Davis, *Meſſager.*

COMMISSAIRES de la PAIX.

H. T. Cramahé,
Hugues Finlay,
Thomas Dunn,
Jean Collins,
Adam Mabane,
Nicolas Cox,
Henri Hamilton,
Edouard Abbot,
Gabriel Elzeard Taſchereau,
Arent Schuyler Depeyſter,
Godefroy Tonnancour,
Henri Caldwell,
Neveu Seveſtre,
Le Comte Dupré,
Edouard Guillaume Gray,
St. George Dupré,
François Baby,
Jenkin Williams,
Jean Porteous,
Pierre Panet,
Jacques M'Gill,
Pierre Meziere,
Pierre Guy,
Thomas Scott,
Jacques Finlay,
Pierre Foretier,
Jacques Stanley Goddard,
Conrad Gugy,
Roc St. Ours.
Chevalier de Niverville,
Joſeph de Longueuil,
Joſeph Dechambault,
Charles Lanaudiere,

} Ecuier

raducteur.
, Messager.

IX.

Ecuier

Geo
Le C
Gui
Sam
Jean
Pico
C. C
Lieu
T.
Cap
R. C
J. D

Le

J
d
te
Jen

Les H.

Jean Campbell,
Alexandre Fraſer,
Pierre Stuart,
Hertel de Rouville,
Edouard Southouſe,
Patrice Sinclair,
Jacques Lemoine,
John Fraſer,
William Barr,
Jacques Cuthbert,
Jean Schank,
R. B. Lernoult,
John M'Comb,
Felix O'Hara,
Thomas Williams,
} Ecuier

Geo: Pownall, Ecuier, *Secretaire et Greffier.*
Le Chevalier T. Mills, *Receveur-général.*
Guillaume Grant, Ecuier, *Député R. G.*
Samuel Holland, Ecuier, *Arpenteur-général.*
Jean Collins, Ecuier, *Député.*
Picotté de Belleſtre, Ecuier, *Grand Voier.*
C. Carleton, Ecuier, *Inſpecteur des Forêts.*
Lieut. Col. Campbell, *Surintendant des Sauvages.*
T. Faunce, Ecuier, *Officier de Marine.*
Capt. P. Napier, *Capitaine du Port.*
R. Cumberland, Ecuier, *Agent Provincial.*
J. Duval, *Inſpecteur des Marchés à Québec.*

COUR d'APELS.

Le Gouverneur, Lieutenant-gouverneur, ou le Juge en chef, avec cinq ou plus des Membres du Conſeil (les Juges qui auparavant ont entendu et décidé la cauſe exceptés.) } Juges

Jenkin Williams, Ecuier, *Greffier.*

COUR SUPREME.

Les H. { A. Mabane, T. Dunn, J. Williams, } Ecuiers, *Commiſſaires pou faire les fonctions du Jug en Chef.*

Ja: Monk, Ecuier, *Avocat-général.*
Wm: Pollock, Ecuier, *Clerc de la Couronne.*
Mr. D. Gallwey, *Interprête.*

COUR DE VICE AMIRAUTE'.

P. Livius, Ecuier, L. L. D. *Juge.*
D. Lynd, Ecuier, *Greffier.*
L. Smith, *Marêchal.*

DISTRICT de QUEBEC.

COUR *des* PREROGATIVES.

Les H. { A. Mabane, T. Dunn, P. Panet, } Ecuiers, *Juges.*
R. Murray, Ecuier, *Greffier de la dite Cour.*

COUR *des* PLAIDOIERS COMMUNS.

Les H. { A. Mabane, T. Dunn, P. Panet, } Ecuiers, *Juges.*
D. Lynd, —Boiffeau, Ecuiers, *Greffiers.*
Ja: Shepherd, Ecuier, *Sheriff.*
D. Lynd, Ecuier, *Coroner.*
D. Lynd, — Boiffeau, } Ecuiers, *Greffiers de la Paix.*
M. J. Brown, *Crieur.*

DISTRICT de MONTREAL.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { J. Frafer, E. Southoufe, H. de Rouville, } Ecuiers, *Juges.*

COUR des PLAIDOIERS-COMMUNS.

Les H. { J. Frafer, E. Southoufe, H. de Rouville, } Ecuiers, *Juges.*
J. Burke, —Lepaillieur, Ecuiers, *Greffiers d'icelle.*
E. G. Gray, Ecuier, *Sheriff.*

re.

E'.

C.

ar.

la Paix.

AL.

d'icelle,

J. B
J. B
— L

Séance

Le p
l'année
l'affaire

Dans
du moi
vembre
de Ma

Deux C

Siége
cune d
des Ca
Sterlin
décisio
Livres
tinuen
de troi
dans c
Pâque
les Jug
leurs d

Cou

Se
d'Avr

J. Burke, Ecuier, *Coroner.*

J. Burke,
— Lepailleur, } Ecuiers, *Greffiers de la Paix.*

Séances des Cours de Justice dans la Province de Québec.

COUR d'APELS.

Le premier Lundi de chaque mois pendant toute l'année, et continue à siéger chaque mois tant que l'affaire portée devant elle l'exige.

COUR du BANC du ROI.

Dans la Ville de Québec, se tient le premier Mardi du mois de Mai, et le premier Mardi du mois de Novembre. Dans la ville de Montréal, le premier Lundi de Mars, et le premier Lundi de Septembre.

Deux Cours de Plaidoiers-communs, l'une pour le District de Québec, l'autre pour celui de Montréal,

Siégent au moins un jour chaque semaine dans chacune des dites Villes respectivement, pour la décision des Causes dont la valeur en litige excéde Dix Livres Sterling; et un autre jour chaque semaine, pour la décision des Causes dont la valeur en litige est de Dix Livres Sterling ou audessous. Ces deux Cours continuent ainsi leurs séances toute l'année; à l'exception de trois semaines dans le tems des sémences, un mois dans celui de la recolte, et quinze jours à Noël et à Pâques; à l'exception aussi des vacances fixées par les Juges pour faire leurs tournées deux fois par an dans leurs districts respectifs.

COURS *de Séances générales de Quartier de la Paix à* Québec *et à* Montréal,

Se tiennent les seconds Mardis des mois de Janvier, d'Avril, de Juillet et d'Octobre, tous les ans.

Liste des NOTAIRES *en la Province de* Quebec.

Pour la PROVINCE,	*Jean Antoine Panet,* *M. A. Berthelot d'Artigny,* *Jacques Pinguet,* *Charles Stuart,* *Louis Descheneaux,* *Jean Baptiste Badeau,* *François Dominique Rousseau,* *Jean Cherie,* *Edward William Gray,* *Pierre Meziere,* *Simon Sanguinet,* *Pierre Landrieve,* *Pierre Louis Panet,* *Antoine Foucher.*

DISTRICT de QUEBEC.

Pour le District,	—*L. Robin.*
Pour les paroisses de Beaumont, St. Charles, S. Valier, Berthier, S. François, S. Pierre, et S. Thomas,	*J. Riverin.*
Les paroisses Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean et St. Roc,	*L. C. de Conscieut dit St. Aubin.*
Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, S. Roc, S. Anne, Riviere Ouelle, Kamouraska, et les autres paroisses au-dessous,	*Louis Cazes.*
St. Ange Gardien, Chateau Riché, S. Anne, S. Joachim, S. Ferreol, et les paroisses de l'Isle d'Orleans,	*Antoine Crespin.*
La Petite Riviere, la Baye St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres et la Malbaye,	*Jean Neron.*
S. Marie, S. Joseph, S. François, N. Beauce, paroisses Pointe Levy, St. Nicolas, les paroisses de l'Isle d'Orleans et celles de la seigneurie de Beauport et Gaudarville.	*Louis Miray.*

> Pinguet de Vaucours
Pinguet de Targis
Pinguet de Salylardière
Pinguet de Montigny

Paroisses
et St.
Pointe au
Jacque
chamb
du fle
Croix,
au Su
S. Anne
Cap la
du fle
Pierre
au Suc

DI

Ville et
MON

Riviere
Varenne
Seigneur
Baie de N
et Sor
Isle Jesus
Mille
Soulange
Chate
Seigneur
Belœil
L'Assom
Boucher
Boucher

Paroiſſes de Charleſbourg, Lorette et St. Auguſtin,	*André Geneſte.*
Pointe aux Tremoïes, les Ecureuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deſchambault et Grondines au Nord du fleuve, et pour S. Antoine, S. Croix, Lotbiniere et S. Nicolas, au Sud du dit fleuve,	*Bernard Planté.*
S. Anne, Batiſcan, Champlain, et Cap la Madelaine du côté du Nord du fleuve, et pour St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly, au Sud du dit fleuve,	*Charles Levrard.*

DISTRICT de MONTREAL.

Ville et Diſtrict de MONTREAL,	*Jean Deliſle,* *François Le Guay,* *Jean Gerbrand Beek,* *Antoine Grizé,* *Louis Joſeph Souprat,* *Mathurin Bouvet,* *Barthelemi Faribault,* *Monſr. Maillet,*
Riviere Chambly,	*Marin Jehanne.*
Varennes, Vercheres et Contrecœur,	*P.C. Duvernay.*
Seigneurie de la prairie la Madelaine,	*Pierre Lalanne.*
Baie de Nicolet, S. François, Yamaſka et Sorel,	*Antoine Robin.*
Iſle Jeſus, Terrebonne, la Chenaye, Mille Iſles et Riviere du Chêne,	*Jacques Dufaut*
Soulange, Vaudreuil, Iſle Perrot, Chateauguay et Ste. Anne,	*Joſeph Gabrion.*
Seigneuries de Rouville, De Lorme, Belœil et St. Charles,	*C. E. le Têtu.*
L'Aſſomption et dependances,	*——Saupin.*
Boucherville,	*François Racicot*
Boucherville,	*L.L. Chalons, fils*

Pour les paroiſſes au Sud du fleuve, de Chateauguay à Sorel, la baronie de Longueuil incluſe, mais la ſeigneurie de Belœil exceptée. — *Mich. Gaucelin Gaucher.*

Machiche, Riviere du Loup, et la Pointe du Lac, — *B. Le Roy.*

OFFICIERS *de la* DOUANE *dans la Province de* QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur.
Thomas Scott, Ecuier, Contrôleur.

Mr. Samuel Phillips, Mr. Charles Nicholls, — Viſiteurs.

James Todd, William Carey, — Commis.

Philip Loch, Ecuier, Inſpecteur à Montréal.
Mr. J. G. Beek, Viſiteur à ditto.
Felix O'Hara, Ecuier, Député-collecteur à Gaſpé.

OFFICIERS *du* BUREAU *de la* POSTE.

HUGH FINLAY, Ecuier, Co-député Directeur-général de la Poſte pour le Diſtrict du Nord de l'Amérique Septentrionale, et Directeur de la Poſte dans la Province de Québec.

Edward William Gray, Ecuier, Député à Montreal.
Mr. Samuel Sills, Député aux Trois-Rivieres.
Mr. Louis Aimé, Député à Berthier.

N. B. *Le Courier part de* Québec *et de* Montréal *tous les Lundis et Jeudis à quatre heures après midi, et arrive aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, ſi le tems le permet.*

Poſte

b. Gaucelin
ucher.

Le Roy.

NE *dans*

al.

à Gaspé.

POSTE.

Directeur-
u Nord de
de la Poste

Montreal.
eres.

ontréal *tous*
di, et arrive
is, si le tems

Poste

Pos

PA

De Qué
St. Au
Pointe
Jacques
de l'I
Riviere
tier,
Cap Sa
Deschar
Grondi
Grondi
l'Oue
Ste. Ar
Riviere
de l'I
Riviere
de l'
Champ
l'Eft
Riviere
bout
Cap M
* Trois
Pointe
Machic
Riviere
Riviere
Riviere

* La
du Cap
veulent

Poste entre QUEBEC *et* MONTREAL.

PAROISSES.	*Maitres de Poste*	*prix s. d.*	*Distance Suputée.*
De Québec à Laurette	Voyer -	5	3 lieues
St. Augustin - - -	Gingra -	3 6	3 et demie
Pointe aux Trembles	Grenier -	1 6	1 et demie
Jacques Cartier, côté de l'Est - - - -	Godin -	4	4
Riviere de Jacques Cartier, côté de l'Ouest	Pichay -	—	—
Cap Santé - - -	Marcotte -	2	2
Deschambault - - -	René Naud	2	2
Grondines bout de l'Est	Rollet -	3 6	3 et demie
Grondines bout de l'Ouest - - -	Boisvert -	2	2
Ste. Anne.	Baribault	2	2
Riviere Batiscan côté de l'Est - - -	L. Gillette	2	2
Riviere Batiscan côté de l'Ouest - - -	Goin - -	—	—
Champlain bout de l'Est - - - -	Brunel -	2	2
Riviere Champlain bout de l'Ouest - -	La Croix -	2 6	2 et demie
Cap Madelaine - - -	Rocheleau	2	2
* Trois Rivieres - -	Brown -	2 6	2 et demie
Pointe du Lac - - -	Panneton -	4	3
Machiche - - -	Le Sieur -	3	3
Riviere du Loup - -	Forbes -	3	3
Riviere Masquinongé	Belaire -	2	2 lieues
Riviere Neuyorque	Lavanture	3	3 et 1 huit.

* *La plupart des Voyageurs preferent de passer en Canot du Cap Madelaine aux Trois-Rivieres; mais ceux qui le veulent peuvent être menés par terre.*

Paroisses.	Maitres de Poste.	prix ʃ. d.	Distance Suputée.
Berthier - - - -	Genereux -	4	4 lieues
La Noray - - -	Lafontaine	2 6	2 et demie
La Valtrie - - -	Robillard -	3 6	3 et demie
St. Sulpice - - -	Larche -	2 6	2 et demie
Repentigny - - -	Deſchamps	2	2
Riviere bout Oriental de l'Iſle - - -	Dubreuil -		
Pointe aux Trembles	†Lafreniere	2 6	2 et demie
Montreal - - -	Couvrette	5	3

Maiſons de Poſte depuis Montreal *juſqu'à* St. Jean, *et de là à* Sorel, *établies en Juillet,* 1780.

Paroisses.	Maitres de Poſte.	prix ʃ. d.	Diſtance Suputée.
Traverſe de Montréal dans un Bateau au côté opoſé, et marche de là à ‡Longueuil.	Boutheiller	—	1 tiers
Chambly - - -	———	4 6	4 et demie
St. Jean - - - -	Richd. Gill	4	4
De Chambly à Belœil	Capt. Foiſy	4	4

† *Cette eſpace étant le plus mauvais chemin du pais, on n'a pu trouver perſonne qui voulut l'entreprendre à moins qu'on ne payat le même prix à la ville que l'on paie de* Montreal *à cette Maiſon.*

‡ *Comme le chemin eſt extrêmement mauvais entre* Longueuil *et* Chambly, *et que ce relais eſt très long; il eſt rare que le même cheval puiſſe tirer une Calêche tout ce chemin; c'eſt pourquoi qu'il eſt preſque toujours néceſſaire d'avoir deux chevaux, en ce cas le prix eſt de 6ʃ 9d.*

Paroisses.

2. 11 - 6

1. 2

3 13 6

P

St. Ch
Un mi
passa
Traver
St. De
St. Ou
Sorel

Ceux
réa
M

G
N
Ba
R
Le
B
L
De

Il est
porter a
vû qu'il
Riviere

ABS

LES
e

PAROISSES.	*Maitres de Poste.*	*prix s.d.*	*Distance Suputée.*
St. Charles	Tetreau -	2	2 lieues
Un mile pour aller au passage - - - -			
Traverse - - - -	J.B Tetreau		1 tiers
St. Denis - - - -	L. Gadbois	3	3 lieues
St. Ours - - - -	P Lanchevin	3	3
Sorel - - - - -	P. Antaya	3	3

Ceux qui voiagent entre Québec *et* Montréal *trouveront de bons Lits et de quoi Manger chez*

Grenier	- -	à la Pointe aux Trembles.
Naud	- - -	à Dechambault.
Baribault	- -	à Ste. Anne.
Rocheleau	-	au Cap la Madelaine.
Le Sieur	- -	à Machiche.
Belaire	- -	à Maskinongé.
Lafontaine	- -	à Dautray.
Dechamps	- -	à Repentigny.

Il est necessaire pour ceux qui voyagent sur cette route de porter avec eux les Boissons dont ils peuvent avoir besoin, vû qu'ils n'en peuvent avoir en chemin excepté aux Trois-Rivieres, *où* Mr. Brown *tient une bonne Auberge.*

ABSTRAITS DE l'ORDONNANCE *concernant la* POSTE.

LES Maitres de Poste doivent fournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils detiennent

detiennent un voyageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne menent pas à raiſon de deux lieues par heure (quand les chemins le permettent) ils paieront une amende de dix Shelings pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un ſeul cheval ſera payé à raiſon d'un Sheling par lieue—lorſqu'il y aura deux chevaux 1/6.

Ceux qui voyageront avec leurs propres voitures paieront 1/2 par lieue lorſqu'elle ſera tirée par un cheval de Poſte et 1/6 quand il y aura deux chevaux.

Une perſonne qui voyagera ſeule poura porter 100lb. peſant de bagage—Deux perſonnes dans la même voiture pouront avoir 35lb. peſant de bagage chacune.

Une charette ou traine priſe à louage pour tranſporter du butin de ſurplus, ſera payé à raiſon de 9*d* par lieue, et portera, s'il eſt requis, 600lb peſant.

Un cheval de ſelle pour un domeſtique ſuivant une caleche, ou pour quelqu'autre perſonne accompagnant une caleche, ſera payé à raiſon de *ſix pennies* par lieue.

Nul Maitre de Poſte ne menera, ſous quelque pretexte que ce ſoit, au-delà des limites qui lui ſont aſſignées, ſous peine d'un Sheling par chaque lieue qu'il paſſera la prochaine maiſon de Poſte, excepté quand on n'y poura point trouver de voiture, auquel cas il eſt requis de pourſuivre.

Les bateliers ne doivent pas detenir les voyageurs: ils ſont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et canots où il eſt néceſſaire, ſous peine de dix Shelings.

Les Commiſſaires de Paix ſont requis de lever ces amendes par Warrants, ſur le ſerment d'un ou de pluſieurs témoins digne de foi.

Il eſt ordonné que chaque Maitre de Poſte ait l'Ordonnance qui fait les reglemens de la Poſte, affichée dans ſa maiſon, pour l'inſpection du public, avec l'avertiſſement ſuivant, publié par ordre de ſon

Excellence.

eure dans
et s'ils ne
re (quand
amende de

payé à rai-
aura deux

s voitures
ée par un
chev ux.
rter 100lb.
même voi-
hacune.
pour tranſ-
iſon de 9*d*
peſant.
uivant une
ompagnant
pennies par

quelque
ui lui ſont
aque lieue
e, excepté
re, auquel

voyageurs:
bateaux et
Shelings.
e lever ces
d'un ou de

Poſte ait
la Poſte,
du public,
dre de ſon

Excellence.

Excelle
Directe
Gouver
bon or
provinc
Poste
manier
tinent a
soit trai
semblal

A

LE
f
avec pr
ment
si dans
traitem
aucun
noms
tenir f
Cha
d'appo
Maiso
long,
sent A
F

Excellence le Général et ſigné par le Deputé Directeur Général de la Poſte, auquel le Gouverneur a donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les Maitres de Poſte en cette province; conſéquemment ſi un Maitre de Poſte maltraitait un voyageur en quelque maniere, il faudrait en porter plainte incontinent au dit Directeur, pour que le delinquent ſoit traité ſuivant qu'il le merite, afin d'éviter ſemblables fautes de la part des autres.

AVERTISSEMENT.

LES Maitres de Poſte ſont par le préſent ſtrictement requis de faire leur devoir avec promptitude et bonne volonté, conformement à l'Ordonnance du 9 *Mars*, 1780—et ſi dans la ſuite ils reçoivent quelque mauvais traitement des Voiageurs, qu'ils en faſſe ſans aucun délai leur déclaration, en ſpécifiant les noms de ceux qui les auront inſulté, afin d'obtenir ſatisfaction.

Chaque Maitre de Poſte eſt de plus requis d'appoſer dans quelque endroit viſible de ſa Maiſon l'Ordonnance ſus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le préſent Avertiſſement.

Par Ordre de Son Excellence,

HUGH FINLAY, D. D. G. P.

INSTRUCTIONS

Pour les Capitaines de Milice envers les Troupes de sa Majesté, quand celles cy sont en Marche, ou en Quartiers dans les différentes Paroisses.

I°. LES Capitaines de Milices feront la Repartition des Logemens pour les Officiers et Soldats, pour la plus grande facilité de la Marche des Troupes, et l'Aisance des Habitans.

II°. Le Logement une fois établi, il ne sera pas changé sans la Participation des Capitaines de Milices.

III°. Les Voiturages de Vivres, Ammunitions, et autres Effets du Roy, seront payés à Raison de Quinze Sols, ou Sept Pennings et demi par Lieue, argent Courant et Comptant, pour chaque Voiture, et ce depuis l'Endroit où la Charge aura été prise, jusques à celui où elle aura été rendue.

IV°. Quand les Troupes sont en Marche, le Commandant du Bataillon pourra Commander deux Voitures à son Usage, deux pour l'Etat Major, et quatre par Compagnie, qui seront payées aux Taux ci dessus marqués; si on en demande davantage, on les fournira, en payant le surplus de Voitures, à raison d'un Sheling par Lieue.

V°. Les Voitures porteront de Quatre Cent Cinquante à Six Cent pesant chacune, autant que les Chemins le permettront.

VI°.

N S

les Troupes
n Marche,
Paroisses.
feront la
pour les
nde faci-
l'Aisance

i, il ne se-
des Capi-

Ammuni-
ront payés
Pennings
et Comp-
puis l'En-
jusques à

Marche, le
mmander
our l'Etat
qui seront
si on en
en pay-
d'un She-

e Quatre
chacune,
at.

VI°.

11, 11 ½
7
12
12, 6. 6 ½

I
For t
Fo
ter
I. T

for C
to fac
Eaſe
II.
be ch
Capt
II
nitio
at th
renc
from
take
IV
com
requ
the
ſhall
if m
ed,
at t
Lea
V
Hu
eac

INSTRUCTIONS

For the Captains of Militia when His Majeſty's Forces are upon the March, or go into Quarters in the different Pariſhes.

I. THE Quarters of the Troops will be fixed by the Captains of the Militia for Officers and Soldiers, in ſuch a manner as to facilitate the March of the Troops, and the Eaſe of the Inhabitants.

II. The Quarters, once ſettled, ſhall not be changed, without the Knowledge of the Captains of Militia.

III. The Carriages of Proviſions, Ammunition, and other King's Stores, ſhall be paid at the Rate of Seven-pence half-penny Currency per League in Ready Money, and that from the Spot where the Loading has been taken in to the place where it is laid down.

IV. When the Troops march, the Officer commanding a Regiment or Battalion, may require two Carriages for himſelf, two for the Staff, and four for each Company, which ſhall be paid at the above-mentioned Rate; if more are demanded, they are to be furniſhed, on paying for this ſurpluſage of Carriages at the Rate of One Shilling Currency per League.

V. Theſe Carriages are to carry from Four Hundred and Fifty to Six Hundred weight each, if the ſtate of the Roads allows thereof.

VI.

VI°. Quand les Troupes entrent en Quartiers, les Capitaines de Milices logeront les Officiers auſſi commodement qu'il leur ſera poſſible, les Soldats de deux en deux, et un ſeul dans les Maiſons peu aiſées; une fois etabli, le nombre dans chaque Maiſon n'en pourra être changé ſans la participation des Capitaines de Milices.

VII°. Il ſera fourni aux Officiers une Chambre telle qu'elle ſe trouve chés les Habitans, un Lit qui ne ſera pas pourtant celui du Maitre, une Table, trois Chaiſes, le Logement pour ſon Domeſtique; Il ſera chauffé, et aura l'aiſance de faire ſon Ordinaire: S'il a une Chambre à lui, ſon Bois lui ſera fourni par tous les Habitans de la Paroiſſe, ſur une Repartition qui en ſera faite par le Capitaine de Milice.

VIII°. Il ſera fourni aux Soldats en Quartier, un Lit par deux, ayant une bonne Paillaſſe, Couverture, et une paire de Draps, qui ſera changée tous les Mois, comme auſſi l'aiſance de faire leur Ordinaire, la Place au Feu et Lumiere de l'Hôte.

IX°. Quand les Commandans des Troupes en Quartier auront beſoin de Voitures, ils en feront la Requiſition aux Capitaines de Milices par écrit, ſpécifiant le ſervice pour lequel ils ſont deſtinés, et ſelon lequel ils ſeront payés.

X°.

rent en
logeront
leur ſera
deux, et
une fois
ſon n'en
tion des

ers une
les Ha-
nt celui
e Loge-
chauffé,
re: S'il
a fourni
ſur une
apitaine

dats en
bonne
Draps,
me auſſi
Place au

Troupes
ures, ils
ines de
ce pour
l ils ſe-

X.°

VI.
the Cap
cers as
Soldiers
Houſes
any one
the Kn
VII.
as the
the La
Lodgin
and ha
If the
ſhall b
Habita
the Ca
VII
their C
Paillaſ
change
the M
have t
Light.
IX.
Troop
caſion
ſame
ſpecify
agreea
tur.

VI. When the Troops go into Quarters, the Captains of Militia are to lodge the Officers as conveniently as in their Power, the Soldiers two and two, and only one in poor Houſes; this being ſettled, the number in any one Houſe is not to be changed without the Knowledge of the Captains of Militia.

VII. The Officers ſhall have ſuch a Room as the *Habitans* can afford, a Bed, tho' not the Landlord's, a Table, three Chairs, and Lodging for his Servant; he ſhall be warmed, and have the means of dreſſing his Victuals: If the Officer has a Room to himſelf, Fuel ſhall be furniſhed him, by the whole of the *Habitans*, upon the Repartition of it made by the Captains of Militia.

VIII. The Soldiers ſhall be intitled in their Quarters to a Bed to two, with a good Paillaſſe, Blanket, and a pair of Sheets to be changed every Month; they ſhall be allowed the Means of dreſſing their Proviſions, and have their Seats at the Landlord's Fire and Light.

IX. When the Officers commanding the Troops in the ſeveral Quarters ſhall have Occaſion for Carriages, they are to require the ſame in writing of the Captains of Militia, ſpecifying for what ſervice they are deſigned, agreeable to which the ſame are to be paid for.

X°. Les Capitaines de Milices aideront les Troupes de tout leur Pouvoir, et feront refponfables de tout Empêchement qu'ils pourroient apporter au fervice du Roi.

XI°. Si les Gens du Roi commettent quelques défordres, les Capitaines de Milices en porteront les plaintes bien affirmées à l'Officier Commandant, et fi cet Officier ne rend pas Juftice, ils les feront tenir au Commandant du Pofte principal le plus à portée.

XII°. S'il y a un Corps de Garde dans les differens Quartiers, le Bois leur fera fourni, ainfi qu'il eft cy-deffus Ordonné pour les Officiers.

XIII°. Les Tranfports des Effets du Roi fe feront de Capitaine en Capitaine, mais fi le Service exige que les Voitures accompagnent les Troupes jufques à la fin de la Marche du Jour, on les payera à raifon de Quatre Livres Dix Sols, ou Trois Shelings Neuf Sols argent Courant, et quand elles feront à Deux Chevaux, Six Livres, ou cinq Shelings argent Courant.

XIV°. Ce Réglement fera en force depuis le premier Jour de l'Année Courante; s'il y a encore des Arérages de Voiturages dûs de la derniere, ils feront payés, à raifon d'un demi Sheling par Lieüe.

XV°. Ce Réglement, Collé fur une Tablette, fera expofé dans l'Endroit le plus public de la Maifon de chaque Capitaine de Milice, afin que Perfonne ne puiffe prétendre Caufe d'Ignorance.

Donné à Québec, ce Neuf de Janvier, 1779.

FRED: HALDIMAND.

aideront
et feront
nt qu'ils
i.
mmettent
e Milices
s à l'Offi-
ne rend
Comman-
ée.
dans les
ra four-
pour les

i fe feront
vice exige
jusques à
raison de
Neuf Sols
ux Che-
Courant.
is le pre-
ncore des
ils feront

ettre, fera
aison de
sonne ne

9.

ND.

X. T
Troops
ble for
the Kin
XI.
orders,
the Con
mandin
render t
ward th
principa
XII.
Quarter
ab ve d
XIII.
from Ca
that the
whole of
Rate of
Pence C
Horses,
Currency
XIV.
fi st day
ing any
they shal
by the L
XV.
shall be
Captain
Ignoranc
Given

X. The Captains of Militia are to aſſiſt the Troops in all they can, and ſhall be reſponſible for every hindrance they may occaſion to the King's Service.

XI. If the King's Forces commit any Diſorders, the Captains of Militia are to carry the Complaints, well atteſted, to the Commanding Officer, and if this Officer does not render them Juſtice thereupon, they will forward the ſame to the Commander of the next principal Poſt.

XII. If a Guard is kept in the different Quarters, Fuel ſhall be furniſhed them, as above directed, where wanted for the Officers.

XIII. The Tranſport of the King's Effects ſhall be from Captain to Captain; but if the Service requires that the Carriages ſhould accompany the Troops the whole of the Day's March, they ſhall be paid at the Rate of Four Livres Ten Sols, or Three and Nine Pence Currency per Day; when drawn by Two Horſes, at the Rate of Six Livres or Five Shillings Currency.

XIV. This Regulation ſhall be in force from the firſt day of the preſent year. If there are yet outſtanding any Arrears of the Tranſport for the laſt Year, they ſhall be paid at the Rate of Six-pence Currency by the League.

XV. This Regulation, paſted upon a piece of Board, ſhall be hung up in the moſt public place of each Captain of Militia's Houſe, that none may plead Ignorance thereof.

Given under my Hand at Quebec, this 9th of Jan. 1779.

FRED: HALDIMAND.

Poids *et* Cours *de la* Monnoie *en la Province de* Québec *ſuivant l'Ordonnance du* 29 *Mars*, 1777.

L'OR.	Poids. Gros grs.		C. établi. £. ſ. d.			An. C. ll. ſ. d.		
La Portugaiſe péſant -	18	6	4	0	0	96	0	0
La Moydore - - -	6	20	1	10	0	36	0	0
Le Quadruple ou piéce de quatre Piſtoles	17	0	3	12	0	84	0	0
La Guinée - - - -	5	8	1	3	4	28	0	0
Le Louis d'Or - - -	5	3	1	2	6	27	0	0

En paiant deux pennys un farthing (ou quatre ſols et demi) pour chaque grain au-deſſous du dit poids.

L'ARGENT.	C. établi. £. ſ. d.			An. C. ll. ſ. d.		
La Piaſtre Eſpagnole - - - -	0	5	0	6	0	0
L'Ecu d'Angleterre - - - - -	0	5	6	6	12	0
L'Ecu de France de 6 livres tournois	0	5	6	6	12	0
L'Ecu de France de 4 livres 10 ſols tournois	0	4	2	5	0	0
Le Sheling Anglois - - - - -	0	1	1	1	6	0
La piéce de France de vingt-quatre ſols tournois	0	1	1	1	6	0
L'Eſcalin - - - - - - - - -	0	1	0	1	4	0
La piéce de France de trente-ſix ſols tournois	0	1	8	2	0	0

Toutes les différentes piéces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénommées, les plus hautes comme les plus baſſes, auront cours à raiſon de ces différens taux. Et les dites eſpéces de Monnoie, ou aucune d'elles, feront legalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

Catalogue

en la Pro-
nance du 29

...bli.	An. C.
d.	*ll. f. d.*
0	96 0 0
0	36 0 0
0	84 0 0
4	28 0 0
6	27 0 0

...u quatre sols
... dit poids.

...li.	An. C.
d.	*ll. f. d.*
0	6 0 0
6	6 12 0
6	6 12 0
2	5 0 0
1	1 6 0
1	1 6 0
0	1 4 0
8	2 0 0

...oie d'Or ou
... comme les
...férens taux.
...une d'elles,
...outes dettes

...TALOGUE

CATA

Mgr. J
Mgr. L
Ev
M. Gra
M. St.
M. Mo
M. Hu
GO

M. Au

M. Lef
M. Lab

M. Bed
M. Gra
M. Duc
M. La

Le R.
Le Pere

Le R.
Le Pere

M. Rai

Mgr. d'
M. Du
M. Gui
M. Le
M. Pin

M. Dub
Le P.
til

CATALOGUE *du Clergé Séculier et Régulier du Diocèse de* Québec.

Mgr. JEAN OLIVIER BRIAND, Evêque de Québec.
Mgr. LOUIS PHILIPPE MARIOCHAUX d'ESGLIS, Evêque de Dorylée, Coadjuteur de Québec.

M. Gravé,
M. St. Onge,
M. Montgolfier,
M. Hubert,
} Vicaires Generaux.

GOUVERNEMENT de QUEBEC.

EN LA VILLE.

M. Augustin Hubert, Curé.

M. Lefebvre,
M. Labadie,
} Vicaires.

Au Séminaire.

M. Bedard. Supérieur.
M. Gravé.
M. Dudevant.
M. La Haille.
M. Chauveaux.
M. Le Maire.
M. Le Noir.
M. Rinfret.

Aux Jésuites.

Le R. Pere de Glapion, Supérieur.
Le Pere Floquet. | Le Pere Casot.

Aux Récolets.

Le R. Pere Berey, Supérieur et Commissaire-général.
Le Pere Isidore.

A l'Hôpital Général.

M. Raizene, Chapelain.

En l'Isle d'Orléans.

Mgr. d'Esglis, St. Pierre et St. Laurent.
M. Durouvrai, Vicaire de Mgr. d'Esglis.
M. Guichaux, Ste. Famille.
M. Le Guerne, St. François.
M. Pinet, St. Jean.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Dubois, Bécancour.
Le P. Louis, Récollet, St. Jean, St. Pierre et Gentilly.

M. Gatien, Lotbiniere.
M. Louis Hubert, Ste. Croix.
M. Noël, St. Antoine.
M. Archambault, St. Nicolas.
M. Verreau, l'ainé, Ste. Marie, St. Joseph, et St. François.
M. Visina, St. Henri.
M. Berthiaume, Pointe Lévi.
M. Deschenaux, Beaumont.
M. Sarault, St. Charles.
M. Jean, St. Gervais et Protais.
M. Lagroix, St. Michel.
M. Garault, St. Valier.
M. Bedard, St. François et Berthier.
M. Curot, St. Pierre.
M. Perrault, le jeune, St. Thomas.
M. Panet, le jeune, l'Islette, le Cap St. Ignace et l'Isle aux Grues, &c.
M. Verreau, le jeune, St. Roch et St. Jean.
M. Lefebvre, Ste. Anne.
M. Panet, l'ainé, Riviere Ouelle.
M. Truteau, Kamouraska.
M. Le Roux, Isles de la Magdelaine.
M. Bourg, Riviere St. Jean, Acadie, Baie des Chaleurs et Gaspé.
M. M'Donald, Isle St. Jean.

Côté du Nord du Fleuve.

M. Parent, Postes de Labrador.
Le P. Labrosse, Jésuite, Tadoussac, Rimouski, &c.
M. Compain, Isle aux Coudres, Eboulemens et Malbaie.
M. Gagnon, Baie St. Paul et Petite Riviere.
M. Corbin, St. Joachim.
M. Derome, Ste. Anne et St. Ferréol.
M. René Hubert, Chateau Riché et Anges Gardiens.
M. Renaud, Beauport.
M. Borel, Charlesbourg.
Le P. Giroust, Jésuite, Nouvelle Laurette.

ph, et St.

Ignace et

n.

Baie des

ıſki, &c.
ns et Mal-

re.

Gardiens.

M.

M. D
M. B
M. D
M. Fi
M. G
M. H
e
G C

M. M
M. De
M. Sa
M. Gu
M. Po
M. Ro

M. Cu

Le R.

Le R.

M. La
M. Co
M. Be
M. Ba
M. Fo
M. Ra

M. Ma
M. Re
M. Pay

E
M. St.
la

M. De Lutbiniere, Ancienne Laurette et Ste. Foi.
M. Beriau, St. Auguſtin.
M. Demeulle, Pointe aux Trembles et Ecureuils.
M. Filion, Cap Santé et Déchambault.
M. Guay, Ste. Anne et Grondines.
M. Huot, Baptiſtkan, Champlain, Ste. Génévieve, et Riviere des Envies.

GOUVERNEMENT de MONTREAL.

EN LA VILLE.

Au Séminaire.

M. Montgolfier, Supérieur du Séminaire, Curé.

M. De Valiere,
M. Sartelon,
M. Guay,
M. Poncin,
M. Robert,
M. Braſſier,
M. Dézery,
M. Guillemin,
M. Dufau.

Au Collége.

M. Curateau.

Aux Jéſuites.

Le R. Pere Well, Supérieur.

Aux Récollets.

Le R. Pere Théodore, Supérieur.

Paroiſſes de l'Iſle de Montréal.

M. Lafond, la Chine.
M. Conefroy, Pointe Claire.
M. Beſſon, Ste. Genevieve.
M. Bauzel, St. Laurent.
M. Fortin, Sault aux Récollets et Riviere des Prairies.
M. Racine, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

De l'Iſle Jeſus.

M. Marchant, Ste. François.
M. Renoyer, St. Vincent de Paul.
M. Payet, St. Martin et Ste. Roſe.

Coté du Nord du Fleuve.

EN LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

M. St. Onge, deſſervant le Cap de la Magdelaine et la Pointe du Lac.

M. Mailloux, Curé des Trois-Rivieres.
M. Bertrand, Yamachiche.
Le P. Petrimoult, Récollet, Riviere du Loup et Maskinongé.
M. Catin, St. Cuthbert.
M. Pouget, Berthier et la Norray.
M. St. Germain, Repentigny, la Valtrie, St. Sulpice, et St. Paul.
M. Petrimoult, St. Pierre du Portage à l'Assomption.
M. Bro, St. Jacques de la Nouvelle Acadie.
M. Foucher, St. Henri de la Mascouche.
M. Beaumont, la Chenaye.
M. Proult, Terrebonne.
M. Perrault, l'aîné, Riviere du Chêne et Blainville.
Mrs. Guichard et Lagarde, Lac des deux Montagnes.
M. Hubert, au Détroit, &c.
Le P. le Simple, Récollet, au Détroit.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Deguyre, St. Michel de Vaudreuil.
M. Denau, Soulange et l'Isle Perot.
M. Dumouchel, Chateauguai.
Le P. Huguet, Jésuite, Sault St. Louis et St. Regis.
M. Gamelin, St. Philipe et St. Constant.
M. Filiau, la Prairie.
M. Campeau, Longueuil.
M. Dufrost, Boucherville.
M. Duburon, Varennes.
M. Carpentier, Vercheres.
M. Martel, Contrecœur.
M. Martel, le jeune, Sorel et l'Isle du Pas.
Le P. Chrisostome, Récollet, Maska et St. François.
M. Brassard, Nicolet et Baie du Fevre.

En la Riviere Chambly.

M. Mennard, Chambly.
M. Picard, Pointe-Olivier.
M. Noiseux, St. Mathieu de Belœil et St. Hyacinthe.
M. Lataille, St. Charles.
M. Gervaise, St. Antoine.

M.

oup et Maf-

St. Sulpice,

Affomption.
e.

t Blainville.
Montagnes.

et St. Regis.

as.
St. François.

. Hyacinthe.

M.

M. C
M. P
M. K

Clerg

David
David
John
F
James

Histo

D
de qu
doctri
jour f
d'en
décidé
ment
la plu
car la
compa
ni plu
aſſuré
facile
attaqu
glace,
l'hom
ſeulen
qu'il
et dét
jamai
ſembl
l'hom

M. Cherrier, St. Denis.
M. Porlier, St. Ours.
M. Kimber, Vicaire de M. Porlier.

Clergé de l'Eglise Anglicane dans la Province de Québec.

David François De Montmollin, Recteur de Québec.
David Chabrand de l'Isle, Recteur de Montréal.
John Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-Rivieres.
James Tanswell, Maitre de l'Academie de Québec.

Histoire la plus moderne des barres électriques à détourner la foudre.

DES expériences accompagnées de circonstances peu communes, aussi bien que les essais coûteux de quelques Physiciens ont nouvellement remis la doctrine des barres et conducteurs électriques dans un jour si éminent que nous ne pouvons nous empêcher d'en donner quelque avis à nos lecteurs. Il paroit décidé que l'homme peut se préserver aussi puissamment de la foudre renfermée dans un nuage, que de la pluie qu'il nous verse, et même avec plus d'efficace; car la construction d'une bonne barre électrique accompagnée de son conducteur, n'exige ni plus d'art ni plus de travail que celle d'un bon parapluie, et assurément moins que celle d'un bon toit. Il seroit facile de prémunir des villes entieres contre les attaques des orages, si ce n'est contre leurs balles de glace, du moins certainement contre celles du feu, si l'homme vouloit employer à ces sortes de fortifications seulement la centième partie du soin et de l'argent qu'il employe pour d'autres, par lesquelles on arrête et détourne quelquefois la personne de l'ennemi, mais jamais les ravages qu'il exerce. En effet, il nous semble que, si dans les 50 années qui viennent l'homme ne se procure le moyen de faire tomber la

foudre où il veut, il feroit indigne des connoiſſances que le ciel lui a accordées dans les 30 dernieres années. Occupés à faire taire ces dangéreuſes batteries et même à s'en rendre maitre, que les Phyſiciens n'aillent point perdre courage. Ils ſont déja, pour ainſi dire ſous le canon, et n'ont encore perdu qu'un ſeul homme.

Le remarquable avis ſuivant eſt pris d'une lettre de M. *Piſtoi*, Profeſſeur en Mathématiques de Siénne, à M. l'Abbé *Rozier*. Sienne, ville de Toſcane, a une ſituation élevée, et les égliſes de même que les hauts bâtimens qui s'y trouvent ont de tout tems beaucoup ſoufert de la foudre. C'eſt ce qui fit concevoir aux Inſpecteurs de l'égliſe cathédrale et d'autres édifices publics la penſée, d'armer de barres et de conducteurs électriques le clocher de la dite égliſe qui eſt un des plus beaux de l'Italie, la pointe de la façade principale, et la tour dans laquelle ſe trouve l'horloge; et de prévenir par là les reparations éternelles et les fraix qui en réſultoient. Cette nouveauté fut en général aſſés bien reçue du peuple, parmi lequel ſe trouverent cependant quelques grogneurs incrédules, qui emportés par leur zêle allerent juſqu'à donner à ces barres les noms de *barres hérétiques*. Tout le monde en attendoit cependant avec paſſion le ſuccès. A la fin un orage s'étant élevé s'aprocha le 18me Avril 1777 à ſix heures du ſoir accompagné de tempête et d'une groſſe pluie. Les gens qui demeurent à la grande place près de l'égliſe ſortirent de leurs maiſons et de leurs boutiques pour voir ce que feroit la barre hérétique. Soudain la foudre accompagnée d'un véhément coup de tonnere fondit ſur la barre en forme d'une boule couleur de pourpre, deſcendit le long de la chainette électrique, et conduite par ce conducteur alla ſe perdre dans un petit baſſin où on l'avoit dirigé. D'abord après on fit viſiter la tour par des gens experts, et on trouva qu'il n'y avoit abſolument rien d'endommagé, pas même

les

noiſſances
res années.
es et même
s n'aillent
r ainſi dire
qu'un ſeul

ne lettre de
e Siénne, à
cane, a une
ne les hauts
s beaucoup
ncevoir aux
res édifices
conducteurs
i eſt un des
principale,
; et de pré-
es fraix qui
général aſſés
uverent ce-
ui emportés
s barres les
en attendoit
in un orage
à ſix heures
roſſe pluie.
ace près de
rs boutiques
Scudain la
de tonnere
couleur de
électrique,
dre dans un
après on fit
rouva qu'il
pas même
les

les to
entre
mer r
qu'or
effet
toire
tendr
qu'il
confi
encei
des d
ticle
les a
l'an
barre

A
électr
bienf
mât d
élevé
Zénit
vienn
même
core
placé
trait
peut i
les pe

Un
navig
sujet
notre
électr
parce
électr
mate
Otah

les toiles d'araignée qui s'étoient trouvées par-ci par-là entre le mur et le conducteur. On ne sauroit exprimer ni la joye que causa cet événement, ni les louanges qu'on donna à M. *Francklin* à cette occasion; et en effet c'est là un cas qui n'à point de pareil dans l'histoire de la Physique. Un peuple incrédule vient attendre pour lever ses doutes que le ciel confirme ce qu'il doit croire, et il obtient dans le moment cette confirmation qu'il desire; tout comme si dans l'étroite enceinte d'une salle d'audience on avoit porté à la fois des doutes, un appel, et une sentence décisive. L'article suivant ne fera pas mauvaise figure un jour dans les annales de la ville de Sienne: *Le 18me Avril de l'an* 1777 *notre église cathédrale fut préservée par une barre hérétique, de la foudre et de ses suites formidables.*

A l'égard des vaisseaux les barres et conducteurs électriques sont sans doute une invention des plus bienfaisantes, quand on réfléchit que dans l'Océan le mât du vaisseau est toujours pour longtems le seul objet élevé, et que par conséquent dans un gros orage au Zénith il y a plus de vraisemblance que la foudre vienne fondre sur le vaisseau, qu'il n'y en a dans les mêmes circonstances pour toute un ville. Il est encore à considérer que ce bâtiment est pour ainsi dire placé sur de la poudre, et que par conséquent un petit trait de foudre, qui ailleurs n'auroit fait aucun mal, peut ici détruire tout d'un coup et le batiment et toutes les personnes qu'il contient.

Une expérience particuliere qu'ont faite les derniers navigateurs autour du monde, et qui est relative au sujet que nous traitons, mérite quelque attention de notre part. C'est qu'on ne place les conducteurs électriques sur les vaisseaux que lorsqu'on en a besoin, parce qu'il y a plusieurs manœuvres que la chainette électrique empêcheroit. Aussi lorsqu'un jour un matelot venoit d'attacher, à l'aproche d'un orage près Otaheite, le conducteur à la barre électrique, et qu'un

autre

autre étoit occupé à débaraſſer du cordage la chaînette conductrice, celui-ci reçut un coup violent, et le feu ſe gliſſa le long de la chainette, ſans cauſer le moindre dommage.

De quelques animaux Prophétes du tems.

Marque de PLUYE.

QUAND les oiſeaux portent à coups fréquens le bec au mamelon du croupion et en expriment l'huile pour s'en luſtrer les plumes, afin de ſe préſerver contre l'humidité.

Quand les chiens s'inquiétent, courent çà et là, gratent, mange de l'herbe, (s'ils font cela quand il fait chaud, on doit vraiſemblablement s'attendre à un orage) Quand les chats ſe peignent.

Quand les taupes s'empreſſent de fouir la terre.

Quand les poules chantent hors de propos, et ſans que rien les y excite, et qu'enſuite elle vont ſe fourrer dans le poulailler.

Quand les pigeons ſe retirent de bonne heure de la campagne au colombier.

Quand les poules, les pigeons et autres oiſeaux s'empreſſent de ſe baigner dans le ſable.

Quand les hirondelles volent bas, et qu'au contraire les grues volent fort haut.

Quand les corbeaux croaſſent d'une voix claire, et s'attachent aux arbres.

Quand les corneilles battent des ailes, et fouillent avec le bec dans les plumes.

Quand le *mâle* de la petite grenouille verte des jardins coaſſe plus fort.

Quand les crapaux ſortent abondamment de leurs trous.

Quand les fourmis travaillent aſſidûment; que les abeilles ſe hâtent de ſe retirer chés elles, et qu'elles ne s'envolent pas loin.

Quand les puces piquent plus qu'à l'ordinaire.

Quand les vers de terre ſortent. *Les*

a chaînette
t, et le feu
le moindre

tems.

fréquens le
expriment
, afin de ſe

nt çà et là,
la quand il
tendre à un

terre.
pos, et ſans
it ſe fourrer

heure de la

res oiſeaux

au contraire

x claire, et

et fouillent

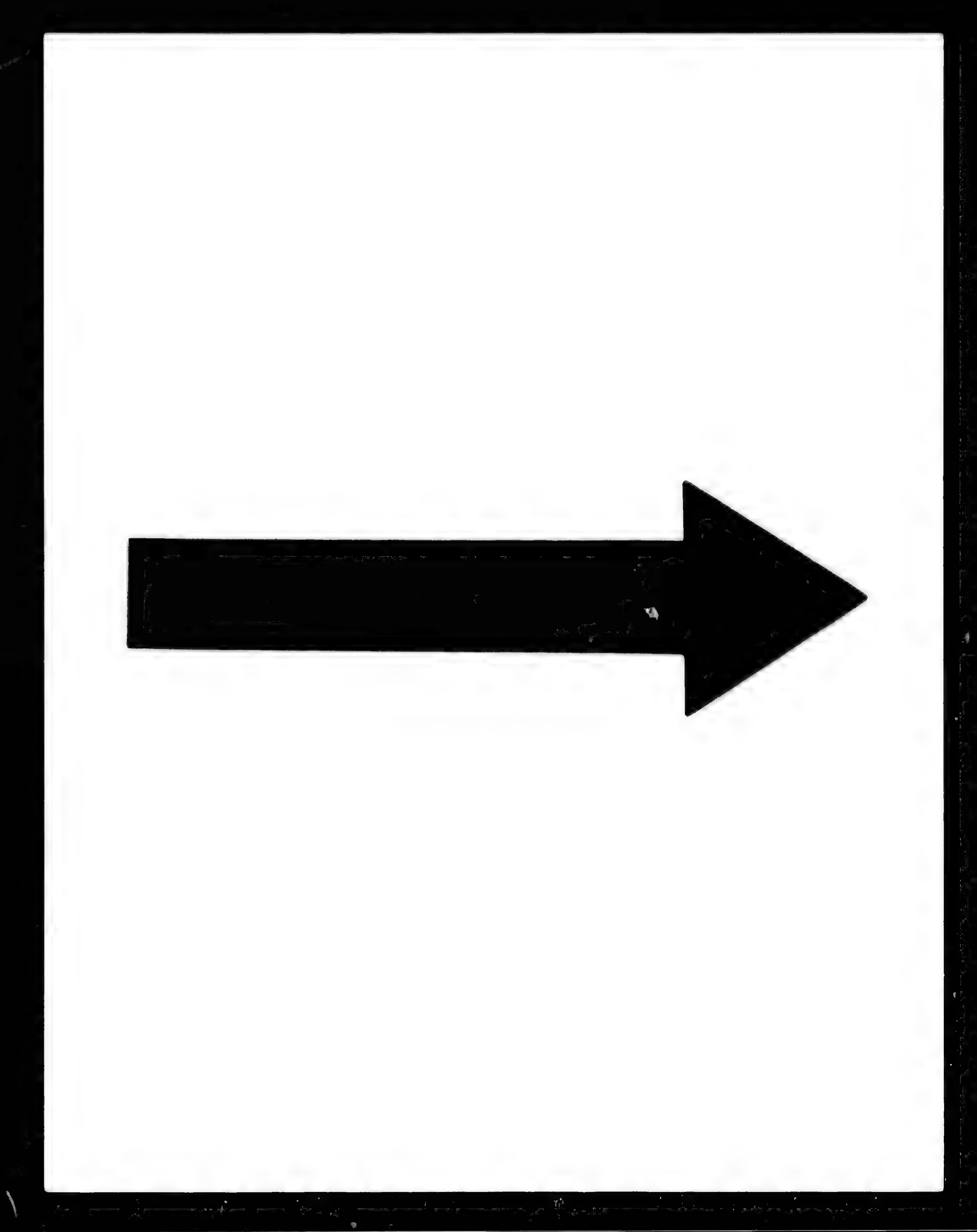
erte des jar-

ent de leurs

nt; que les
et qu'elles

inaire.

Les



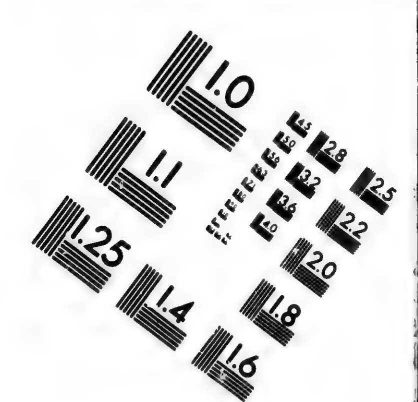
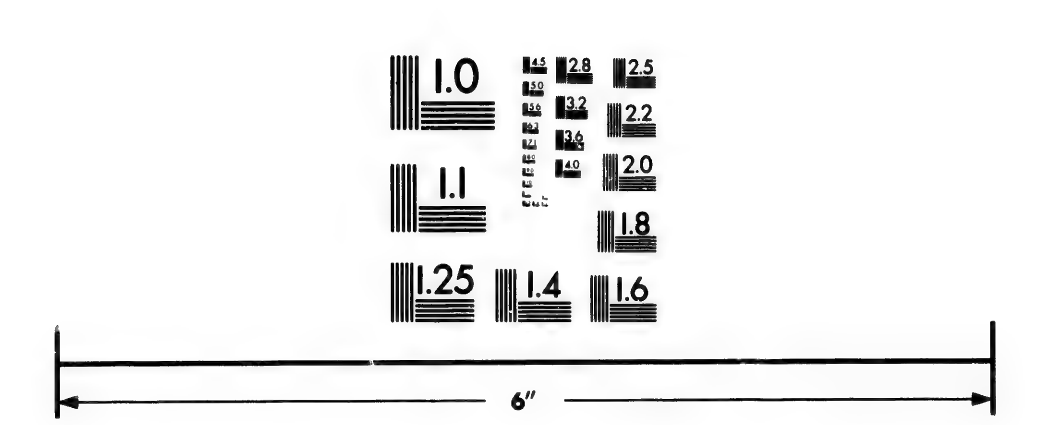


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

N
a tr
du
qua
épie
hab
eſt
ani
L
mat
ceſſe
éver
Les
alor
ſon
pipe
gite
miel
ne ſu
l'apé
de m
L'
ſe ne
ſon
des
couc
yeux
tion
ſont
tenc
auſſi
ſans
aux
cepe
mie

Les indicateurs du MIEL.

MOnſieur Sparrmann, qui a accompagné le Docteur Forſter dans ſon voyage autour du monde, a trouvé dans l'Afrique méridionale dans l'intérieur du pays à compter du Cap, deux animaux très-rémarquables par la maniere particuliere dont l'un et l'autre épient le miel, et par l'uſage que ſavent faire les habitans du pays de l'indication de ces animaux. L'un eſt un oiſeau aſſés ſemblable au Coucou; l'autre un animal à mammelles, qui tient du Taiſſon.

Le Coucou au miel *(cuculus indicator)* prend ſoir et matin ſon vol vers ſa proye, et s'aproche en criant ſans ceſſe *tſcher, tſcher* des ruches d'abeilles ſauvages, qu'il évente et découvre dans les arbres creux ou ſous terre. Les Hottentots auſſi bien que les Hollandois prennent alors garde au vol de cet oiſeau, ils répondent même à ſon cri au moyen d'un ſiflet fait exprès; il ſe laiſſe piper, et volant lentement devant eux il les conduit au gite deſiré. On laiſſe alors à l'oiſeau une partie du miel qu'on enléve, mais ce qu'on lui en abandonne ne ſuſiſant pas à le raſſaſier ne ſert qu'à lui exciter l'apétit et à l'animer de nouveau à trahir les ruches de miel.

L'animal ſemblable au Taiſſon *(Viverra mellivora)* ſe nomme *Ratel* dans le langage du pays, et n'exerce ſon métier qu'au coucher du ſoleil. Il obſerve le vol des abeilles qui ſe retirent, ou même la voix du coucou à miel, et tenant une de ſes pattes devant ſes yeux pour n'être pas ébloui du ſoleil, il ſuit la direction des abeilles vers leurs ruches. Pour de celles qui ſont ſous terre il en vient aſément à bout, car il s'entend à fouir et creuſer la terre avec ſes longues griffes auſſi-bien que le taiſſon. Ses efforts au contraire ſont ſans effet à l'égard des eſſaims d'abeilles qui s'attachent aux arbres, ou qui ſe nichent dans les troncs creux; cependant il ronge de dépit les arbres où il ſent du miel, et les habitans de ces lieux ſavent auſſi tirer

avantage

avantage de cette marque en cherchant du miel dans ces arbres ainsi rongés. D'ailleurs la nature a prémuni le Ratel très avantageusement contre les atteintes des abeilles, en lui donnant un poil fort velu et frisé qui flotte tout négligemment autour de la peau de l'animal, et qui par là le met à l'abri des piquures des abeilles et même des morsures des chiens. Il est outre cela fortement denté, et il a vie si coriace qu'on ne peut la lui ôter qu'en lui donnant un grand coup sur le nés, ou en le perçant d'une arme blanche, ou en le tuant d'un coup de feu.

La fête de l'ANE.

POUR célébrer la mémoire de la fuite de la Vierge Marie en Egypte, on choisissoit dans le treiziéme siécle une jeune fille, la plus belle de la ville, on l'habilloit et la paroit le plus magnifiquement qu'il étoit possible, on lui mettoit un joli petit enfant mâle dans les bras, et on la faisoit monter ainsi ajustée un âne richement enharnaché. Ensuite dans cet équipage, et accompagné de tout le clergé et d'une multitude de peuple, on menoit l'âne chargé de la vierge dans l'église de la principale paroisse, où on le plaçoit à côté du grand autel. On célébroit pompeusement la messe, dont chaque partie, savoir l'Introït, le Kyrie, le Gloria, le Credo, se finissoit par le refrain drôlement édifiant de *Hmban,-Hmban*. Si l'âne se mettoit à braire également le refrain lui-même, c'étoit d'autant mieux. La cérémonie finie le prêtre ne déclamoit point la bénédiction ou ne prononçoit point les paroles ordinaires; il se contentoit de crier trois fois comme un âne, et le peuple au lieu d'entonner Amen, brayoit à l'instar du prêtre. Pour conclusion on entonnoit encore à l'honneur de Sire l'âne un hymne moitié Latin moitié François. En voici les deux premieres Strophes;

Orientis

du miel dans
nature a pré-
re les atteintes
t velu et frisé
e la peau de
s piquures des
iens. Il est
coriace qu'on
rand coup sur
che, ou on le

---

de la Vierge
dans le trei-
belle de la
guifiquement
i petit enfant
ainsi ajustée
te dans cet
gé et d'une
chargé de la
fe, où on le
t pompeuse-
ir l'Introït,
ar le refrain
Si l'âne se
ême, c'étoit
rêtre ne dé-
nçoit point
crier trois
d'entonner
conclusion
e l'âne un
En voici les

Orientis

Or
Ad
Pul
Sar
C'e
u tro
ont
Alm
vent

D
ng ca
iſſan
s œu
rdie
aux
alem
us e
acun
oien
Mi
me
obſc
ifins.

A L
c
Roi
tena
re à
le v
aiſſe
de ce

Orientis patibus	Hez, Sire Ane carchantez
Adventavit Asinus	Belle bouche rechignez,
Pulcher et fortissimus	Vous aurés du foin assez
Sarcinis aptissimus,	Et de l'avoine à planter.

C'est dans le glossaire de du Cange, Article Festum, ı troisiéme volume page 424, que les curieux pourınt lire cette Ode, à laquelle maintes piéces de Almanac des Muses François sont inférieures en vention.

Manieres particulieres de DOTER.

DANS l'isle de St. Kilda, la plus avancée des Hébrides de l'Ecosse, la principale dot est un ng cable, au moyen duquel les naturels du pays s'y issant couler descendent des rochers, pour chercher s œufs et de petits oiseaux. Cette grosse corde est ırdie et tressée de fortes peaux de bœuf et revêtue de aux de brebis. En Islande où cette coutume est alement introduite, ces cordes coûtent jusqu'à 20 us en espèce, et il faut seize peaux médiocres pour acune. Les anciens Lairds de la haute Ecosse desoient pour dot à leurs filles la moitié du butin de la Michel, parce que vers ce tems-là, à ce que disent memoires qu'on en a, les nuits étoient assés longues obscures pour aller dérober les vaches de leurs ifins.

Ancienne Etiquette de la Cour.

A La cour des anciens Roisde Galles, celui qui par des paroles ou par voyes de fait s'étoit attaqué Roi, étoit obligé de lui donner un gobelet d'or ıtenant autant de boisson que le Roi pouvoit en re à la fois. Le couvercle devoit être aussi large le visage de sa Majesté, et le gobelet même avoir aisseur de l'ongle du pouce d'un paysan Gallois, de celle d'une coque de l'œuf d'une oie.

Remeda

Remede pour la COQUELUCHE.

Mélez un peu d'Ail dans de l'eaudevie, faité l chauffer, et frottez le dos de l'enfant avec ce mêlang devant le feu, le matin et le soir pendant environ u quart d'heure, le second ou le troisieme jour le Coque luche s'apaisera, et l'enfant sera bientôt gueri.

A certain Cure for the CHINCOUGH.

Bruise some Garlic in Spirits, warm it and rub th Child's back with this mixture before the fire morn ing and evening for a quarter of an hour, on th second or third days the Cough will come off easy an the Child soon get well.

Principes de l'Honête Homme.

QUE deux fois on se rebaptise
Ou que l'on soit débaptisé,
Qu'étole au C l, Jean exorcise
Ou que Jean soit exorcisé
Qu'il soit hors ou dedans l'eglise
Musulman, Bracmane ou Chrétien,
De rien je ne me scandalise
Pourvû qu'on soit homme de bien.
Je veux qu'aux loix on soit fidele,
Je veux qu'on chérisse son Roy,
C'est en ce monde assez, je crois;
Le reste qu'on nomme la foi
Est bon pour la vie éternelle.

F I N I S.

LUCHE.

eaudevie, faite l
t avec ce mêlang
endant environ u
me jour le Coque
ntôt gueri.

NCOUGH.

rm it and rub th
ore the fire morn
an hour, on th
come off eafy an

mme.

aptife
ptifé,
exorcife

l'eglife
hrétien,
fe
bien.
it fidele,
oy,
rois;

elle.

S.